

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° /MEF/Douanes

..... le 19.....

Ré :

 CIRCULAIRE N° 589 /DU 06-12-88

Objet : TARIF SYDAM

(Diffusion Générale)

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services et des usagers que le TARIF définitif SYDAM élaboré par la Direction Générale des Douanes est désormais disponible.

Les usagers peuvent l'acquérir auprès des services du Directeur des Statistiques Douanières et de l'Informatique sis Boulevard du Port, contre le paiement de la somme de CENT VINGT CINQ MILLE FRANCS (125 000 F CFA) pour les deux tomes.

Je précise que le TARIF SYDAM est un simple TARIF d'usage qui ne répond qu'au seul souci de la simplification des techniques et de la procédure de dédouanement des marchandises. A ce titre, seule la Nomenclature Tarifaire et Statistique CEA0 demeure l'acte législatif de référence sur la base duquel tous les actes de constatation (procès-verbaux) et de recours (mémoires, saisines) doivent être rédigés.

Toutes les difficultés d'application de ce tarif me seront signalées d'urgence.




M. K. ANGOUA

ATIONS :

Ministère de l'Economie et des Finances
Ministère du Plan et de l'Industrie
Ministère du Commerce
Sous-Directeur Régional à Abidjan
s Chefs des Bureaux du Port, Vridi
Aéroport
s Chefs et Inspecteurs de Visite
IMPEX 01 BP 3792 ABIDJAN 01
ACI 01 BP 1340 ABIDJAN 01
ndicat des Transitaires S/C SOCOPAO - ABIDJAN
ndicat PME TRANSIT S/C d'INTER TRANSIT - ABIDJAN

POUR INFORMATION